Demande de renseignements

Par Mariemarie

Bonjour la gendarmerie a appelé mon compagnon comme quoi il avait pas le droit de récupérer ses enfant a la demande du procureur sauf que sa fait 1 mois et on n'a pas de papier justifiant il ses même pas pourquoi j aurai aimer savoir si ses normal qu'on n'est pas reçu de lettre du procureur pour cette demande d éloignement merci pour votre réponse

---
Par kang74

Bonjour

Votre compagnon fait l'objet d'une plainte ?

Et il n'a pas pensé à aller se renseigner à la gendarmerie pour avoir confirmation de celà ?

Ce n'est pas sur un forum qu'on peut deviner le contexte...

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est vraiment la gendarmerie qui a appelé ? ou un malfaisant payé par la mère ?
A-t-il vérifié ? A-t-il été convoqué à la gendarmerie ?
PS : Le procureur ne vous écrit pas.

Par Mariemarie13

Oui il a eu une plainte la gendarmerie lui dise que ses le procureur qu'il la ordonné mes on n'a aucun papier ses de l oral il a pas était entendu et la gendarmerie ne lui donne pas la raison ne l'on toujours pas convoqué sa fait un mois que sa dure

---
Par Mariemarie13

Je répond à yapasdequoi ben il a appeler la gendarmerie vendredi pour savoir où sans en était car ses très compliqué pour sont fils il a besoin de voir son père et très compliqué pour mon compagnon car il ne vie pas sans ses enfant il y aurai vraiment une plainte mes de quoi sa consiste il ne le sais toujours pas et on lui a dit qu'il serai entendu mes la encore on n'a pas de nouvelles donc ces très compliqué ses pour sa que j écrit car je ne sais plus au m adressé sont avocate lui dit que sa aurai était sûrement pour lui faire peur mes on ses pas et personne nous répond vraiment a nos questions

---
Par yapasdequoi

Il devrait demander à son avocate des informations sur la procédure en cours.
D'ici on ne peut pas en savoir plus.

Par Mariemarie13

Moi je voulai juste savoir en faite si ces normal qui les reçu aucun document écrit pour dire qu'il avait un éloignement sur ses enfants

---
Par kang74

Seul lui peut avoir une idée de la plainte et c'est quand même bizarre de ne pas demander des explications à la mère .

Il peut prendre un avocat pour en savoir plus .

Oui il peut y avoir des mesures de protection décidées en urgence .

Si au bout de 3 mois il n'a pas de retour, il peut considérer que c'est classé sans suite .
Si plainte classée sans suite, il pourra à son tour porter plainte pour dénonciation calomnieuse .
.

Il est assez courant qu'il y ait enquête avant que le mis en cause soit entendu .

Par Mariemarie13

Merci beaucoup pour vos réponses quand même

Par Mariemarie13

Ben justement on vois pas lui voulai récupérer ses enfants et la mère dit pas la vérité donc ces compliqué pour nous merci pour vos réponse moi se que je trouve bizarre ses que la gendarmerie ne lui dit pas de quoi il est accusé